



Nouvelle création
Représentation en avant-première
le mardi 5 mars 2019, à 20h30
Théâtre Le Paradis - Périgueux



PORTRAITS DE FEMMES

Coupon réponse :

Nom et Prénom: _____

Adresse : _____

Tél : _____ @ : _____

Devient mécène et fait un don de _____ €

A l'association PIANO PLURIEL, reconnue d'intérêt général

Assisterait à l'avant-première du mardi 05 mars, à 20h30 :

Oui Non

Vous bénéficierez de la réduction sur l'impôt des revenus 2019.

Chèque libellé à l'ordre de Piano Pluriel ; merci de l'adresser à l'adresse suivante :
Piano Pluriel - chez Isabelle LOISEAU - 20, rue Camille Desmoulins - 24 000 PERIGUEUX

La direction des services fiscaux de la Dordogne autorise l'association PIANO PLURIEL à émettre des reçus fiscaux à des donateurs au titre des dispositions visées à l'article 100-1-f et 238 bis-1 du Code Général des Impôts. Elle permet ainsi aux particuliers et entreprises de bénéficier pour leurs dons des avantages fiscaux prévus par la loi, et de certaines contreparties en matière de relations publiques proposées par l'association.

Selon la loi du 1er août 2003, les dons effectués à une association de loi 1901 d'intérêt général sont déductibles des impôts. Pour un particulier, cette déduction s'élève à **66%** des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable (reportable sur 5 ans en cas de dépassement).

Par exemple, après déduction fiscale de 66%, un don de :

30€ ne vous coûterait que 10€

50€ ne vous coûterait que 17€

100€ ne vous coûterait que 34€

300€ ne vous coûterait que 102€

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre initiative et vous saluons bien cordialement. Le reçu fiscal sera transmis en retour. A très bientôt.

L'association PIANO PLURIEL

Association PIANO PLURIEL www.piano-pluriel.com
Chez Mr Gaël TARDIVEL - 33, rue de la trappe - 24200 SARLAT
SIRET N° 494 205 636 000 41 - Code APE: 9001Z Arts spectacle vivant